



Bruxelles, le 17 octobre 2018
(OR. en)

13276/18

SOC 629
EMPL 483

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (1 ^{re} partie)/Conseil
N° doc. préc.:	5384/18
Objet:	Conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail Nomination de M. Francisco Javier PINILLA GARCIA, membre titulaire pour l'Espagne, en remplacement de M. Javier MAESTRO ACOSTA, démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M. Javier MAESTRO ACOSTA, membre titulaire du conseil de direction de l'agence citée en objet, dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour l'Espagne).
2. En vertu de l'article 8 du règlement (CE) n° 2062/94, modifié par le règlement (CE) n° 1112/2005, les membres du conseil de direction sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement espagnol a présenté la candidature suivante pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 7 novembre 2019:

Mr Francisco Javier PINILLA GARCIA
Director
Instituto Nacional de Seguridad y Salud en el Trabajo
C/Torrelaguna, 73
ES-28027 Madrid
Tel: + 353 (0) 1-6147144
Mobilile: + 349 13634 120
e-mail: direccion@inssbt.meyss.es

4. Par conséquent, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A", la décision du Conseil portant remplacement d'un membre du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, dont le texte figure en annexe; et
 - b) de décider de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL
du
portant remplacement d'un membre du
conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le règlement (CE) n° 2062/94 du Conseil du 18 juillet 1994 instituant une Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail¹, et notamment son article 8,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 17 octobre 2016², du 28 novembre 2016³ et du 23 janvier 2017⁴, le Conseil a nommé les membres titulaires et les membres suppléants du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour la période se terminant le 7 novembre 2019.
- (2) Un siège de membre, dans la catégorie des représentants des gouvernements, est devenu vacant à la suite de la démission de M. Javier MAESTRO ACOSTA.
- (3) Le gouvernement espagnol a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 216 du 20.8.1994, p. 1. Règlement modifié par le règlement (CE) n° 1643/95 du 29 juin 1995 (JO L 156 du 7.7.1995, p. 1), le règlement (CE) n° 1654/2003 du 18 juin 2003 (JO L 245 du 29.9.2003, p. 38) et le règlement (CE) n° 1112/2005 du 24 juin 2005 (JO L 184 du 15.7.2005, p. 5).

² JO C 386 du 20.10.2016, p. 3.

³ JO C 447 du 1.12.2016, p. 7.

⁴ JO C 27 du 27.1.2017, p. 4.

Article premier

M. Francisco Javier PINILLA GARCIA est nommé membre du conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail en remplacement de M. Javier MAESTRO ACOSTA pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 7 novembre 2019.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil
Le président

=====